

Limoges, Marseille, Lyon... Paris : il y a 150 ans La Commune

Parmi de nombreuses initiatives, nous devons, avec l'IHS national, commémorer les 150 ans de LA COMMUNE.

Le virus et ses variants, qui ne sont même pas Versaillais mais nous dit-on Chinois, Anglais, Sud-Africain, Brésilien, Breton... nous ont empêchés de tenir les réunions et expositions prévues depuis des mois.

Nous laissons donc dans ce numéro la place qui revient à La Commune de Paris. Plus exactement aux Communes de 1871 car, si celle de Paris est la plus connue, dans d'autres villes des événements, à moindre échelle, se sont produits.

1871 / 2021
La Commune
a 150 ans...

72 jours, c'est un moment très bref à l'échelle de l'histoire, si intensément vécu, si prometteur d'espoirs mais se terminant par un terrible bain de sang, qu'il est toujours présent dans la mémoire ouvrière.

En ce qui concerne la « mémoire scolaire » je ne suis pas certain que les programmes officiels lui aient laissé la place nécessaire, nous ferons tout pour que ce qui n'a pu être organisé ces mois de mars-avril-mai 2021 le soit rapidement.

L'année est propice à la publication de nombreux ouvrages, comme le livre passionnant de notre camarade Jean-François Dupeyron « *A l'école de la Commune de Paris* » dont nous avons déjà parlé dans le bulletin n°9.

Comme beaucoup, nous continuons à travailler avec internet et les visios sur nos objectifs de travail. Rien n'a été abandonné : colloque, exposition, ...

Nul ne sait à quel moment nous sortirons de ces confinements à répétitions. Mais si la vaccination, à un niveau mondial, sera seule à même d'empêcher que la pandémie ne s'étende, il nous faudra analyser, avec le recul historique et en garder mémoire, les conséquences des logiques de destruction du service public, celui de la santé en tout premier, et du recul de l'investissement dans la Recherche en France particulièrement.

Alain Vrignaud,
président de l'IHS-FERC.

Nos camarades

Plusieurs militant-es de nos organisations sont brutalement décédés ces dernières semaines : Nicole Hennache, Jean-Pierre Barboni, Guy Maziman, Alain Barbier, d'autres peut-être dont nous n'avons pas appris la disparition. Ils ou elles ont occupé une place importante dans nos syndicats et dans la fédération. Nos différentes publications syndicales leur ont rendu hommage mais cela ne remplace pas le travail que nous devons faire pour leur donner la place qui est la leur dans le Maïtron, le dictionnaire historique du mouvement ouvrier.

Enfin ! Les premières mesures de déconfinement nous permettent quelques initiatives publiques autour de La Commune.

À Montreuil - mardi 11 mai : vernissage de l'exposition « Les 72 jours de la Commune ».
Mardi 25 mai : rencontres théâtre « La plume et le fusil » à partir de textes de Louise Michel.

Au départ de la Place de la République - samedi 29 mai : montée au mur des fédérés à 14 heures.
N'hésitez pas, consulter le site de l'IHS national.



Adhésion 2021

Vous pouvez encore adhérer à l'IHS ou renouveler votre adhésion pour l'année 2021.

L'adhésion permet de participer à toutes les activités de l'IHS fédéral, et d'aider à son développement.

L'adhésion peut être prise individuellement (15 €/an,) ou au titre d'une organisation (30 €/an).

Adresser le bulletin ci-dessous accompagné d'un chèque à IHS FERC CGT (Case 544) 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL cedex

Nom :

Prénom :

Organisation :

Mail :@.....



Marseille ⁽¹⁾: à jamais les premiers !

Si ce « gimmick » date de 1993, force est de constater que La Commune de Marseille a commencé le 7 Août 1870 par une manifestation de 40 000 personnes devant la Préfecture. Gaston Crémieux ⁽²⁾ prend la tête de la manifestation et deviendra le héros de La Commune de Marseille. Le cortège qui envahit la Préfecture puis la mairie est rapidement arrêté par les forces de l'ordre. Crémieux sera condamné, une première fois, par le conseil de guerre à six mois de prison ferme mais libéré sur ordre de Gambetta dans la nuit du 4 au 5 septembre 1870, à la suite de la proclamation de la République !

Le 11 septembre 1870, Gaston Crémieux forme la Ligue du Midi (15 départements) pour la défense de la République et donne le ton : « *Nous sommes résolus à tous les sacrifices et, si nous restons seuls, nous ferons appel à la révolution, à la révolution implacable et inexorable, à la révolution avec toutes ses haines, ses colères et ses fureurs patriotiques. Nous partirons de Marseille en armes, nous prêcherons sur nos pas la guerre sainte.* »



Après la proclamation de La Commune de Paris, celle de Marseille est durement réprimée. Le 4 avril 1971, le général Espivent de la Villeboisnet, fait bombarder la ville depuis la colline que la galéjade marseillaise baptise : *Notre dame de la Bombarde!* Les combats font 150 mort-es.

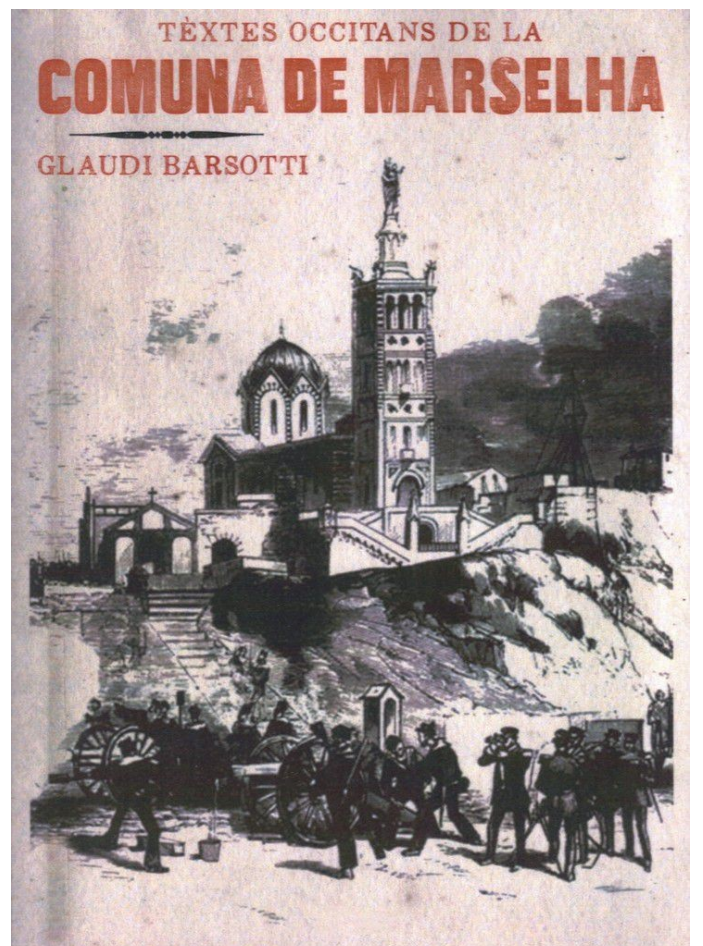
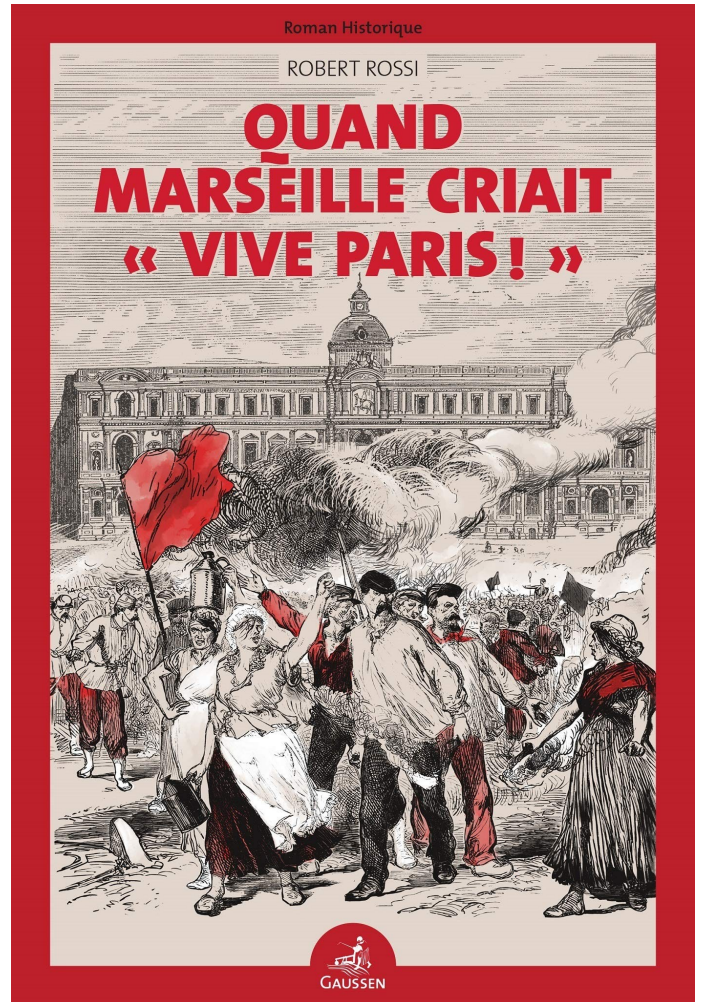
Au soir du 7 avril, Crémieux est arrêté par deux gendarmes à proximité du cimetière Saint-Pierre. Son procès se déroulera du 12 au 28 juin : le conseil de guerre le condamne cette fois, à mort, comme deux autres insurgés Auguste Etienne et Alphonse Péliissier (qui seront graciés). Malgré tous les recours intentés et les pétitions qui circulèrent, la Commission parlementaire rejette la grâce de Crémieux. Il est fusillé, le 30 novembre 1871, au palais du Pharo à sept heures du matin.

Marseille vivra jusqu'en 1876 sous le régime de l'état de siège instauré par Espivent.

Enfin, n'oublions pas que la plus remarquable icône de la Commune de Paris, Louise Michel succomba en 1905 à l'hôtel Oasis à deux pas de la gare St Charles !

(1) 1870-1871. Autour de la Commune de Marseille sous la direction de Gérard Leidet et Colette Drogoz Syllepse, 2013, 15 euros

(2) <https://maitron.fr/spip.php?article56261>, notice CRÉMIEUX Gaston par Roger Vignaud.



Limoges : Les trains ne passeront pas !

L'annonce de la Commune de Paris suscite un mouvement de sympathie en Limousin particulièrement à Limoges mais aussi dans les territoires ruraux environnants.

Dès le 22 mars, la Société Populaire de Limoges, réunie en urgence, décide d'envoyer à Paris un délégué spécial pour s'informer et assurer au comité central le « *concours effectif et par les armes de la ville de Limoges* ». Il confie cette mission à Louis Beaubiat, avocat de 26 ans, membre de l'Internationale qui a aidé à la création des syndicats limousins après la loi de 1865.

4 jours après l'insurrection parisienne, des mouvements se développent à Limoges avec, au centre, la question de l'armement de la Garde Nationale. Accordé par le préfet républicain, il est immédiatement remis en cause par un nouveau préfet, monarchiste, venu mettre de l'ordre dans la « *ville rouge* ».

L'ordre donné au 9^{ème} régiment de ligne d'aller renforcer les troupes versaillaises sera l'étincelle...

Une foule se retrouve à la gare sous les cris de « *Vive la Commune* », « *la crosse en l'air* », les femmes demandaient : « *Tirez-vous contre vos frères ?* »

La locomotive est décrochée et les mutin-es mis à l'abri.

Les élus municipaux de la Société Populaire proclament la Commune.

L'annonce de l'arrestation de trois soldats mutins enflamme les manifestant-es et la foule se dirige vers la Préfecture pour exiger leur libération. La tension monte et, vers 21 heures, c'est l'assaut. La préfecture est investie.

Mais la reprise en main s'organise, le face-à-face avec la troupe conduit à une fusillade. Le colonel Billet s'effondre. Surpris par l'événement, les manifestant-es, peu organisés, sont désarçonnés et rentrent chez eux et elles.

Au 5 avril matin, c'est le retour à l'ordre versaillais.

Les arrestations commencent, le conseil municipal de Limoges est dissout, un conseil de guerre est annoncé pour mai. Les principaux acteur-trices, restés introuvables, sont condamnés par contumace.

La commune de Limoges a duré 24 h, elle prend appui sur le mécontentement social né des grèves de 1864, grève dite de « *la fente* » mais, faute d'organisation, elle n'aura pas de prolongements directs. Avec le recul, elle traduit surtout une résurgence de la révolution de 1848 qui, à Limoges marque l'émergence de la conscience ouvrière.

Pour en savoir plus :

« *Mémoire Active* » revue de l'IRHS Limousin « *1871... la Commune à Limoges... et, 1848 la commune avant la commune* »

« *1871, les limousins et la commune* », Georges Châtain Ed Le puy Fraud.

A Lyon

La première Commune (septembre 1870)

Le 4 septembre, une foule, essentiellement des Lyonnais-es des quartiers populaires, proclame la République. Un Comité de Salut Public annonce la déchéance de l'Empire. À la tête des manifestant-es, on retrouve des militant-es de l'Internationale et des modéré-es.

Entre le 5 et le 15 septembre 1870, les nouvelles autorités républicaines lyonnaises prennent des mesures révolutionnaires : suppression des subventions aux congrégations, séparation de l'Église et de l'État, impôt sur les valeurs mobilières et immobilières, suppression de l'octroi, restitution des biens déposés en gage, création de chantiers pour les chômeur-ses, etc.

Le 15 septembre, les modéré-es prennent le contrôle du Conseil municipal. Le nouveau maire cherche à ménager la population toujours mobilisée et sensible aux mots d'ordre radicaux. Les mesures du Comité de Salut Public ne sont pas remises en cause et le drapeau rouge est maintenu sur le dôme de l'Hôtel de Ville.

Les militant-es locaux de l'Internationale, avec Bakounine, lancent une manifestation pour le 28 septembre. Au balcon de l'Hôtel de Ville, devant une foule nombreuse, est demandée la déchéance du Conseil municipal et la Fédération des communes est proclamée. La réaction des modéré-es est immédiate avec l'arrestation des radicaux-ales. Le calme revient pour plusieurs semaines à Lyon.

La seconde Commune (mars 1871)

La municipalité de Lyon décide le 3 février 1871 de retirer le drapeau rouge du dôme de l'Hôtel de Ville. Le 22 mars, les républicain-es les plus radicaux donnent de nouveau de la voix, une foule marche vers l'Hôtel de Ville. Dans l'après-midi, une assemblée enjoint la municipalité de se déclarer solidaire de la Commune de Paris. Les révolutionnaires investissent l'Hôtel de Ville et hissent de nouveau le drapeau rouge. Le lendemain, une affiche annonce la constitution de la Commune de Lyon, solidaire de celle de Paris, avec l'objectif est de poursuivre la politique initiée en septembre 70.

Le 25 mars, les mobiles de Lyon ayant défendu Belfort rentrent à Lyon. Désormais appuyés par la présence d'une troupe aguerrie et profitant des dissensions de l'exécutif révolutionnaire, les modéré-es reprennent la situation en main.

Seule La Guillotière restera fidèle à l'idéal communard. Le 30 avril, une foule résolue bloque les bureaux de vote qui doivent désigner une nouvelle mairie et dresse des barricades dans le quartier. Le soir, les forces commandées par le préfet ouvrent le feu sur les insurgé-es dans les rangs desquels on dénombrera une trentaine de mort-es. Rapidement défaite, peu appuyée par la population lyonnaise, cette aventure insurrectionnelle est la dernière tentative des républicain-es radicaux d'installer une Commune révolutionnaire à Lyon .

Maintenir les écoles ouvertes "coute que coute" en période de pandémie

Percutée de plein fouet par la crise Covid, la question de la santé en milieu scolaire, pas toujours considérée à sa juste valeur, ressurgit : *confirmée par la situation sanitaire leur présence [des infirmier-ières] est indispensable auprès des élèves qui s'adressent à elles-eux [...] avec l'obligation pour les infirmier-ières de faire passer les tests salivaires*⁽¹⁾. Bien qu'en nombre insuffisant, ces professionnel-les de santé sont dévolus à des missions qui se transforment au fil des époques. Depuis la naissance de l'instruction publique en France à la fin du XVIII^e siècle, la veille sur la santé des écolier-es est un élément clef des politiques publiques. Ce rôle de surveillance sanitaire évoluera avec les acquis scientifiques et la dynamique socioculturelle contribuant à la transformation de la société.

Continuum historique

Ainsi, déjà sous l'ancien régime (1684), les jeunes filles de la noblesse pauvre, pensionnaires de la Maison Royale de Madame de Maintenon à St Cyr, sont soignées lors d'épidémie de petite vérole⁽²⁾. En 1793, Joseph Lakanal présente dans l'article 27 du projet de l'instruction publique l'inspection de la santé des enfants scolarisés et en particulier les règles les plus propres à fortifier leur santé. Parmi les préceptes de l'époque :

renouvellement de l'air, (Macron aussi, nous l'a fait!) balayage de la classe ou respect de la tenue vestimentaire. Avec la création en 1802 des inspecteurs d'académie, les exigences sanitaires s'invitent auprès des chef-fes d'établissements et des enseignant-es. Il s'agit de prêcher la bonne parole hygiénique. Mais ce n'est qu'en 1833, que la loi impose aux communes de veiller à la salubrité des écoles : elles désignent des médecins pour assurer cette surveillance. Au mitan du XIX^e siècle, avec l'instauration d'une organisation étatique des politiques de santé, on assiste au passage de l'hygiène à l'hygiénisme, et l'élargissement aux classes populaires via les écoles primaires. En 1867 est introduit le terme « d'Hygiène scolaire » avec au-delà de l'état général de santé des élèves, une exigence sur la salubrité des locaux, de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage ou de la ventilation des salles... A partir de 1880 et la III^e République, c'est l'instituteur-trice qui se voit confier le rôle de l'amélioration de l'hygiène de la France. De même que la création des écoles maternelles est vue comme un lieu de refuge sanitaire pour protéger les enfants depuis le plus jeune âge. Les pratiques de santé à l'école, on le voit, ont évoluées en fonction des époques. Le

traitement des épidémies aussi!

Controverse vaccinale ne date pas d'AstraZeneca !

Ainsi La monarchie interdit l'inoculation (ancêtre de la vaccination) du pus variolique à une personne saine, jugeant la pratique contraire au christianisme (offense à Dieu) voire considérée comme de la sorcellerie. Elle sera rendue obligatoire pour les soldats, pour qu'ils ne meurent pas... de la variole, par Louis XVI, en 1786 ! Craignant que les épidémies cholérique et typhoïdique n'atteignent les élèves, le gouvernement (1847) impose de nouveaux objectifs sanitaires tels que l'aération des lieux ou l'isolement des établissements ! C'est sous la III^e, qu'incombe à notre « hussard noir » la charge de convaincre les familles des bienfaits de la vaccination ; de même qu'il-elle est « sentinelle » pour les épidémies qui apparaissent à l'école.

Aujourd'hui la santé scolaire correspond à une mission de « promotion de la santé en faveur des élèves » assurée par les médecin-es et infirmier-ères scolaires, qui travaillent en étroite collaboration avec les membres des équipes éducatives, et participent pleinement à la politique éducative des établissements.⁽¹⁾



Ainsi depuis 2005, le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est obligatoire dans tous les établissements scolaires. C'est une instance de pilotage de projets tels que l'éducation à la sexualité ou la prévention des violences à l'école, ou encore celle des toxicomanies. Ô tempora, ô mores!

(1) PEF n° 168 – CGT éduc'action

(2) Carrefour de l'éducation N° 32 – Séverine Parayre